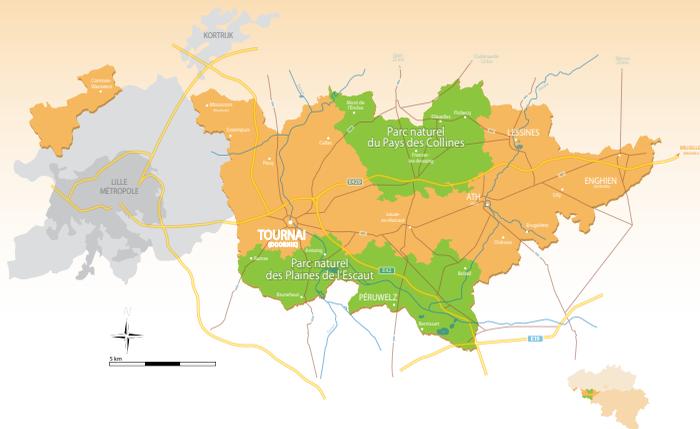


Découvrez les territoires des Parcs naturels de la Wallonie Picarde



Parc naturel des Plaines de l'Escaut

31, rue des Sapins
7603 BON-SECOURS
069/77.98.70

parcnaturel@plainesdelescaut.be
www.plainesdelescaut.be



Parc naturel du Pays des Collines

1, ruelle des Écoles
7890 ELLEZELLES
068/54.46.00

s.bredart@pnpc.be
www.paysdescollines.be

ÉDITEURS RESPONSABLES : PNPE et PNPC

RÉALISATION ET MISE EN PAGE : © PNPE et PNPC - novembre 2011

DESSINS : Yves FAGNIART

IMPRIMEUR : Imprimerie Deffrenne

Aidons

LES MAMMIFÈRES DE NOTRE RÉGION

les agriculteurs partenaires



La Wallonie Picarde compte deux territoires ruraux classés « Parc naturel » pour leurs paysages et leurs milieux naturels remarquables : le Parc naturel du Pays des Collines et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut. Or, la valeur biologique et paysagère de ces espaces habités est fragile. A ce titre, l'agriculture a de tout temps façonné nos paysages, elle a également participé à la reconnaissance de la qualité de nos territoires.

Une première brochure a mis l'accent sur les aménagements favorables aux oiseaux qui habitent nos champs et nos bâtiments agricoles (Aidons les oiseaux de notre région - Les agriculteurs partenaires). Cette brochure sur les mammifères permet de mettre en évidence l'intérêt de ces animaux qui, souvent mal connus, se révèlent de véritables aides pour l'agriculteur en consommant une quantité impressionnante de ravageurs des cultures.

Plantation de saules, fauchages tardifs de prairies naturelles et bandes enherbées, installation de bandes de parcelles aménagées ou de tas de branches,... voici quelques-unes des mesures favorables à l'environnement qu'un agriculteur peut appliquer dans son exploitation afin de favoriser la diversité biologique.

Pour les aider dans leurs démarches, les agriculteurs peuvent faire appel gracieusement aux conseillers pour l'application des mesures agri-environnementales. Ces derniers, qui travaillent activement sur les territoires des parcs naturels, sont en mesure d'établir un diagnostic global de l'impact de l'exploitation sur l'environnement et de réaliser un plan d'action en fixant des objectifs concrets à moyen et long terme pour l'améliorer.

Contribuons ensemble au développement d'une agriculture partenaire de la biodiversité.

Daniel Westrade
Président du secteur
Parcs naturels / IDETA

Les mammifères

🐾 Le Renard roux	p.2-3
🐾 Le Hérisson d'Europe	p.4-5
🐾 Le Lérot	p.6-7
🐾 Les Musaraignes	p.8-9
🐾 La Taupe d'Europe	p.10-11
🐾 Le Rat des moissons	p.12-13
🐾 Le Muscardin	p.14-15
🐾 Le Lièvre d'Europe	p.16-17
🐾 La Belette	p.18-19
🐾 L'Hermine	p.20-21
🐾 La Fouine	p.22-23
🐾 Le Putois	p.24-25
🐾 Les chauve-souris	p.26-27
🐾 Le statut des mammifères en Wallonie	p.28-29



Le Renard roux

Vulpes vulpes

Un précieux opportuniste !

HABITAT : Opportuniste, il s'adapte à des milieux très divers allant des bois aux plaines en passant par les zones de cultures et les abords des villes et villages. Il gîte dans des fourrés épais, occupe des terriers de lapins réaménagés pour le refuge ou la mise bas.

RÉGIME ALIMENTAIRE : Ses sources de nourriture sont nombreuses et variées : rongeurs (rats, mais surtout campagnols et mulots), lapins, oiseaux, escargots, baies et fruits, insectes, détritux divers. Il participe au contrôle des populations de rongeurs.

PARTICULARITÉS :

- Le renard contribue à assainir certaines populations de gibier (faisans, lapins) en détruisant majoritairement les individus malades ou affaiblis.
- La présence d'un chien suffit souvent à l'éloigner des habitations.
- Le nourrissage et les lâchers de faisans tendent à accroître les populations de renard !
- Les campagnes de vaccination contre la rage se sont avérées très efficaces.



Le Hérisson d'Europe

Erinaceus europaeus

Adieu limaces et escargots...

HABITAT : Une mosaïque de milieux lui est nécessaire : les zones ouvertes (Prairies, jardins, champs, vergers, terrains vagues) lui permettant de chasser, les zones fermées (haies épaisses, bosquets, forêts de feuillus) servant de refuges.

RÉGIME ALIMENTAIRE : Il se nourrit d'insectes, larves, mollusques, vers, fruits, petits rongeurs. Sa grande consommation de limaces en fait un précieux auxiliaire du jardinier. Malheureusement, il est souvent victime des pesticides utilisés au jardin, notamment les granulés anti-limaces.

Le hérisson consomme journalièrement environ 10 à 15 % de son poids (+/- 70 g / jour).

AMÉNAGEMENTS FAVORABLES :

- Maintien de zones non pulvérisées.
- Maintien de tas de branchages ou du bois mort pour son hibernation.
- Gestion extensive de prairies naturelles et des bandes enherbées.
- Installation de bandes d'accueil pour les insectes.
- Plantation et/ou maintien de haies de feuillus indigènes (réservoir d'insectes et de matériaux de construction pour les nids).
- Utilisation d'alternatives aux granulés anti-limaces dans les jardins (pièges à bière, cendres sèches, granulés biologiques,...).
- Ouvertures au pied des clôtures afin de faciliter les déplacements de l'espèce.



PARTICULARITÉS :

- Espèce partiellement protégée.
- Espèce particulièrement vulnérable lors de ses déplacements (trafic routier).

CONSEILS :

- Le hérisson digère très mal le lait (diarrhée !), quelques tranches de pommes et croquettes pour chats peuvent le satisfaire.
- Les branchages laissés en tas durant l'hiver deviennent des abris pour les hérissons. Il est donc impératif de déplacer avec précaution les tas de bois.



Le Lérot

Elomys quercinus

Bas les masques !

HABITAT : Zones boisées, parcs, jardins, vergers, bosquets, haies épaisses. Il est particulièrement anthropophile.

Durant la bonne saison, il occupe d'anciens nids. Il recherche des cavités (notamment des nichoirs) pour hiberner (d'octobre à mars).

RÉGIME ALIMENTAIRE : Les insectes lui fournissent environ 80% de sa nourriture. Il consomme également des fruits, baies, graines, petits vertébrés (oisillons) et invertébrés (escargots), écorces en automne.

Très utile pour les agriculteurs et les jardiniers.

PARTICULARITÉS :

- Nocturne, le lérot est un excellent grimpeur !
- Il est souvent confondu avec le Loir gris, qu'on ne trouve que dans le sud du pays.
- Espèce partiellement protégée.
- Sensible aux pollutions lumineuses (lumières artificielles durant la nuit).

SAUVEGARDE DE L'ESPÈCE :

- Limiter l'usage des pesticides et des rodenticides (produits tels que les anticoagulants) à proximité des habitations !
- Maintien des arbres morts ou creux, d'un paysage bocager, d'anciens vergers, ...
- Garder quelques fruits accessibles en automne.
- Pose de nichoirs, installation de systèmes anti-prédation sur le tronc des arbres (chats).



Les musaraignes

« Minuscule » mais à l'appétit d'ogre !



DESCRIPTION : Museau allongé (différent de la souris). Il existe 368 espèces de musaraignes dans le monde qui sont adaptées à différents milieux naturels.

HABITAT : Autour des bâtiments de ferme, en fonction des espèces, elles occupent des endroits humides (bordures des mares), des terrains rocaillieux à la végétation abondante, les limites de parcelles, les bords des chemins et fossés, les pâturages fauchés,... et jusque dans les greniers.

Elles s'installent généralement dans un petit terrier où elles construisent un nid sphérique à l'aide de mousses et d'herbes sèches.

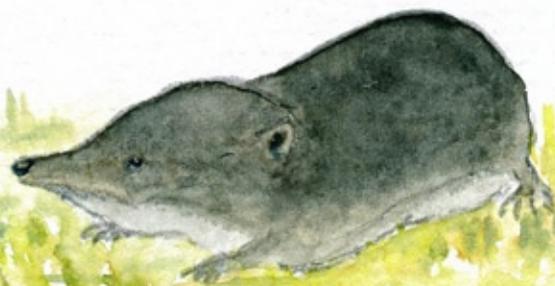
RÉGIME ALIMENTAIRE : Toutes nos musaraignes sont insectivores. Elles consomment leur propre poids en nourriture par jour et à ce titre, sont de précieuses alliées des jardiniers et des agriculteurs.

AMÉNAGEMENTS FAVORABLES :

- Création et entretien de mares.
- Limitation des pesticides, maintien de bandes herbeuses en bordure de parcelles.
- Maintien de haies, de bandes fleuries attirant les insectes.

PARTICULARITÉS :

- 5 espèces partiellement protégées.
- Animal très actif, la musaraigne est souvent capturée par les chats. Elle a une odeur qui la protège de certains prédateurs.



La Taupe d'Europe

Talpa europea

Au « fond », si utile...

HABITAT : Galeries dans les sols meubles et bien drainés ; champs, prairies, parcs, jardins, forêts de feuillus.

RÉGIME ALIMENTAIRE : Insectivore, elle se nourrit de vers, larves d'insectes, petits mollusques (escargots, limaces) et constitue ainsi un auxiliaire efficace du jardinier et de l'agriculteur.

AMÉNAGEMENTS FAVORABLES :

- Maintien de bandes enherbées.
- Limiter les pesticides.

PARTICULARITÉS :

Par son réseau de galeries (pouvant atteindre 200 m), elle contribue à ameubler et aérer le sol. La terre des taupinières, très meuble, peut être utilisée pour les semis de légumes ou de fleurs !

Elle est également un bon bioindicateur d'un sol équilibré et vivant.

Elle élimine de nombreuses larves nuisibles dont celle du taupin (ver fil de fer) et celle du doryphore.

Non protégée chez nous, mais bien en Allemagne et en Suisse !





Le Rat des moissons

Micromys minutus

Un acrobate très discret.

HABITAT : On le rencontre dans les friches, les prairies de graminées, les champs de céréales, les roselières.

En été : il construit des nids sphériques tressés et accrochés aux végétaux.

En hiver : terriers sous terre ou dans une meule de paille (granges).

RÉGIME ALIMENTAIRE : Herbivore et granivore, il ne fait pas de provisions. Il se nourrit aussi de baies et d'insectes (papillons, sauterelles et chenilles) et de pucerons noirs !

AMÉNAGEMENT FAVORABLE :

Création et maintien de bandes de parcelles aménagées, bandes enherbées.

PARTICULARITÉS :

- Non protégé.
- Le plus petit rongeur d'Europe (taille d'une petite souris) qui grimpe le long des tiges de céréales et de graminées en s'aidant de sa queue préhensile, se déplace plus difficilement au sol.
- Actif de jour comme de nuit.





Le Muscardin

Muscardinus avellanarius

Un « casse noisettes » au gros sommeil !

HABITAT : Il aime les bois touffus, haies, bosquets, taillis, ronciers. Petit rongeur de 6 à 9 cm, il construit des nids suspendus dans les ronciers pour vivre et mettre bas. Il hiberne d'octobre à avril dans des trous sous terre, dans des tas de bois, des nichoirs à mésanges ou des meules de foin !

RÉGIME ALIMENTAIRE : Fruits secs (noisettes, faines) ou charnus (mûres, myrtilles), petits invertébrés, bourgeons.



AMÉNAGEMENT FAVORABLE :

- Haies vives, connectées à des massifs forestiers.
- Préservation des vieux arbres ou des arbres morts avec des cavités.
- Respect des formations de lisières, riches en arbustes pourvoyeurs de nourriture.

Des mesures particulières peuvent s'avérer intéressantes, comme la pose de nichoirs. Aux mêmes dimensions que les nichoirs à mésanges, les boîtes à muscardins sont disposées à faible hauteur (entre 1 à 2 m) dans les ourlets forestiers, les massifs de ronces, les taillis jeunes et denses.

PARTICULARITÉS :

Appelé aussi « Rat d'or », il est surtout distribué au sud du sillon Sambre Meuse, mais il a déjà été observé dans le Hainaut.

Strictement protégé.

Détail permettant d'attester de sa présence : le muscardin ouvre les noisettes de manière très typique : le bord intérieur du trou est tout-à-fait lisse et son contour est régulier, presque circulaire. Aucune trace de dents n'est visible à l'œil nu, à part sur « l'extérieur » de la noisette.



Le Lièvre d'Europe

Lepus europaeus

« L'animateur » des mornes plaines...

HABITAT : Prairies et plaines cultivées composées de haies et bosquets. Il se repose dans un gîte ou « forme » au sein d'un fossé, d'un buisson, d'une friche.

RÉGIME ALIMENTAIRE : Principalement herbivore et frugivore.



AMÉNAGEMENTS FAVORABLES :

- Bandes herbeuses
- Barre effaroucheuse à l'avant des machines agricoles.
- Création et maintien de haies, bosquets, prairies naturelles.

PARTICULARITÉS :

- Petit gibier chassable.
- En période de reproduction, on peut apercevoir des « matches de boxe » entre les mâles (bouquinage).
- Très rapide, il se déplace aussi par bonds.
- Il ne fait pas de terriers !



La Belette

Mustela nivalis

« Petite belle » : une chasseresse redoutable !

DESCRIPTION : Petit mammifère carnivore (à peine 25 cm de longueur, queue comprise). Dos roux séparé du ventre blanc par une ligne de séparation en léger zigzag. La queue, très courte, est entièrement brune. Dans nos régions, elle conserve les couleurs de son pelage toute l'année. Poids moyen : 80g

HABITAT : Fréquente des habitats très divers pourvu qu'elle y trouve gîte et couvert : bocage, vergers hautes tiges, fossés herbeux, prairies permanentes, plaines céréalières...

RÉGIME ALIMENTAIRE : Prédation importante lors de pullulations de petits rongeurs : mulots, souris et surtout campagnols. Il lui faut moins d'un an pour adapter le nombre d'effectifs de sa population à la disponibilité de petits rongeurs. La belette doit consommer chaque jour un tiers de son poids pour survivre (soit environ 30g/jour). Elle doit s'alimenter plusieurs fois par jour.

AMÉNAGEMENT FAVORABLE :

- Respecter et diversifier ses habitats de prédilection : bandes herbeuses permanentes, haies vives, vergers, taillis...
- Au jardin, aménager un tas de bois, de branches ou encore de pierres qui fournissent des refuges où s'abriter et éventuellement échapper à ses prédateurs, notamment les chats.
- Éviter les pesticides qui contamineraient ses proies.

PARTICULARITÉS :

- Son corps fin et allongé lui permet de poursuivre ses petites proies au plus profond de leurs galeries dans un trou pas plus gros qu'une pièce de 2€.
- Active aussi bien le jour que la nuit, elle traverse la route, ventre à terre et perpendiculairement. Elle bondit parmi des touffes d'herbe et capture parfois une proie aussi grande qu'elle.
- En général, la belette a une espérance de vie de 3 ans maximum. Après la première année, seuls 40 % des individus subsistent et 5 à 10 % arrivent à passer le cap des deux ans !
- En Wallonie, elle ne peut être chassée actuellement. Au niveau européen, elle fait partie de l'annexe 3 de la convention de Berne.





L'Hermine

Mustela erminea

*Curieuse et téméraire !
Les rongeurs n'ont qu'à
bien se tenir...*

DESCRIPTION : De taille très variable. Hors période hivernale, son dos est roux, séparé du ventre blanc par **une ligne bien marquée et rectiligne.**

En hiver, son pelage est normalement blanc ou presque. Dans nos régions, son pelage est blanc tacheté de roux, la mue hivernale ne s'opérant plus totalement. **Le bout de la queue est noir en toute saison.**

HABITAT : Grande tolérance écologique. Assez téméraire, elle n'hésite pas à s'approcher des habitations. Elle fréquente la plupart des habitats, principalement ouverts, où elle pourra trouver sa proie préférée : le campagnol terrestre (champs cultivés, prairies, haies, jardins, landes et tourbières, marais et lisières forestières). Elle semble éviter l'intérieur des massifs boisés et les grandes plaines de cultures car elle a besoin de vieux murets, tas de bois, berges de cours d'eau pour établir son gîte.

RÉGIME ALIMENTAIRE : Mulots, campagnols, rats surmulots et rats musqués mais surtout le campagnol terrestre. Elle peut consommer jusqu'à 3.000 rongeurs par an !

AMÉNAGEMENTS FAVORABLES :

Maintenir un réseau écologique dense et diversifié, composé de haies, de prairies, de mares, de fossés, de cours d'eau, de murets et de bandes de parcelles aménagées, ...

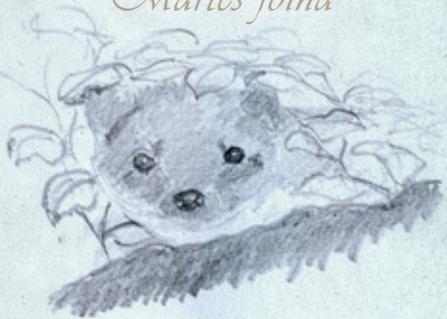
PARTICULARITÉS :

- À l'inverse de sa cousine la belette, l'hermine n'est active que la journée. Elle est plus visible encore en hiver à cause de sa livrée « blanche » ; l'occasion de remarquer l'extrémité noire de sa queue.
- Chez nous, elle a le même statut que la belette. (Chasse fermée et convention de Berne - annexe 3).



La Fouine

Martes foina



Fouine, je mets mon nez partout !

DESCRIPTION : Pelage brun, large bavette blanche se divisant souvent en deux et couvrant le haut des pattes antérieures. Poids moyen : 1,5 kg.

Mâle plus imposant que la femelle, atteignant jusqu'à 50 cm de long.

HABITAT : Présente dans de nombreux habitats différents (parcs, vergers, tas de bois, cabanes, haies, carrières abandonnées, lisières forestières,...), elle se tient néanmoins à proximité de l'homme.

Très agile, elle accède dans des endroits presque inabornables comme les clochers d'église, les granges, les greniers, les fenils...



RÉGIME ALIMENTAIRE : Omnivore opportuniste. S'accommode de ce qu'elle trouve au fil des saisons : oiseaux, oisillons, œufs, insectes, batraciens, fruits sauvages... L'hiver, elle capture un grand nombre de rongeurs et notamment le rat surmulot, réduisant ainsi les nuisances occasionnées par ces espèces très prolifiques. Les attaques dans les poulaillers restent très anecdotiques.

En ville, elle se nourrit de pigeons souvent en surnombre.

Elle consomme environ 150 g de nourriture par jour, soit environ 10 % de son poids.

AMÉNAGEMENT FAVORABLE :

Respecter ses habitats de prédilection (granges, greniers, colombiers, appentis...).

PARTICULARITÉS :

- De mœurs nocturnes. Trahit sa présence par ses cris et les traces qu'elle laisse derrière elle : gîtes dans le foin, crottiers, coquilles d'œufs vides...
- La fouine a une espérance de vie de 8 à 10 ans.
- La fouine fait partie de l'annexe 3 de la Convention de Berne visant à maintenir l'état de ses populations hors de danger



Le Putois

Mustela putorius

Curieux et téméraire ! Les rongeurs n'ont qu'à bien se tenir...

DESCRIPTION : De même taille que la fouine, le putois se différencie de celle-ci par l'**absence de bavette blanche**. Son ventre est presque noir, ses flancs sont roux, la queue est plus courte et touffue, ne dépassant pas le tiers de la longueur du corps. Sa face est masquée de blanc.

Poids moyen : 1 kg

HABITAT : Le putois est moins proche de l'homme que ses cousines. L'hiver, il se rapproche toutefois des habitations et en particulier des bâtiments agricoles.

En d'autres temps, il fréquente les plaines, les bocages mais surtout les rives des étangs et des cours d'eau. Il nage très bien.

Il loge dans des terriers abandonnés, des arbres creux, des tas de bois...

RÉGIME ALIMENTAIRE : Souris, campagnols et particulièrement les rats surmulots. C'est aussi un des rares prédateurs des rats musqués ! On estime qu'un putois consomme plus de 3 rongeurs par jour, soit environ 1.000 par an ! Il consomme aussi des lapins et des batraciens.

AMÉNAGEMENTS FAVORABLES :

- Préservation de son habitat et en particulier des zones humides.
- Supprimer tout piégeage et lui fournir des abris en favorisant les vieux arbres creux, les tas de branches, de rondins...

PARTICULARITÉS :

- Très discret et de mœurs plutôt nocturnes. Rarement observé. Présence parfois détectée grâce aux cadavres éventrés de crapauds laissés derrière lui.
- Espérance de vie : 5-6 ans
- Il est partiellement protégé par la convention de Berne (annexe 3) et la Directive Faune-Flore-Habitat (annexe 5).

Bénéfices économiques des Mustélidés

La valeur économique des mustélidés peut être estimée sur base de leur consommation de ravageurs (selon les résultats d'une étude française réalisée dans l'Eure en 2008/2009 (AGRPE - CDCFS))

	BELETTE	FOUINE	PUTOIS
Poids moyen par animal	80 g	1.500 g	1.000 g
Consommation journalière de ravageur par mustélidé	12 g	30 g	32 g
Poids de ravageurs prélevé par an et par mustélidé	4 kg	11 kg	11 kg
Valeur de la production agricole consommée par les ravageurs pour la campagne 2008/2009 (14 €/kg)	56 €	154 €	154 €
Valeur de production agricole sauvegardée par an et par mustélidé	56 €	154 €	154 €



Les chauve-souris

Chiroptera

*Des insecticides volants,
biologiques, efficaces et gratuits !*

DESCRIPTION :

Elles disposent de grands doigts reliés par une fine membrane de peau leur permettant de voler, d'un odorat remarquable, d'une ouïe très développée et d'une vue médiocre compensée par un système d'écholocation très performant.

HABITAT : En Europe, elles utilisent deux types de gîtes : un pour l'hiver, cavité sombre sans courant d'air avec une température stable et une hygrométrie importante (une cavité ou la fissure profonde d'un mur épais peut convenir) ; et un pour l'été : les mâles, souvent isolés, ça et là derrière un volet ou l'écorce d'un arbre,... et les femelles groupées dans un endroit très chaud et obscur sans courant d'air comme un comble ou une cavité d'arbre bien exposée (ou une toiture).

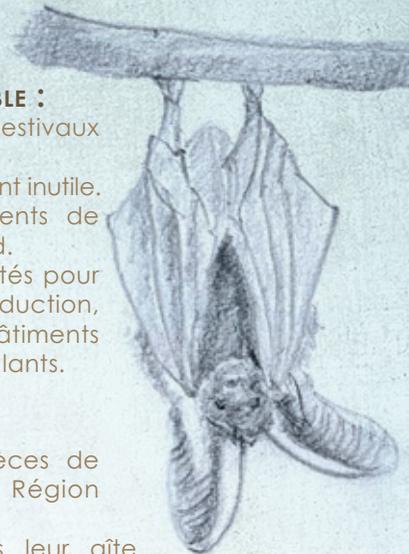
RÉGIME ALIMENTAIRE : Insectivores exclusifs, devant hiberner et vivre alors sur leurs réserves de graisse, elles sont ainsi extrêmement sensibles à l'utilisation d'insecticides. Pour assurer leur survie et nourrir leur jeune, elles peuvent chasser et manger jusqu'à 3.000 insectes en une nuit !

AMÉNAGEMENT FAVORABLE :

- Maintenir ses habitats estivaux et hivernaux.
- Éviter tout dérangement inutile.
- Planter des alignements de saules taillés en têtard.
- Poser des abris adaptés pour permettre leur reproduction, même autour de bâtiments récents moins accueillants.

PARTICULARITÉS :

- On recense 21 espèces de chauve-souris en Région wallonne.
- Elles quittent parfois leur gîte avant même le coucher du soleil.
- À l'aube, elles regagnent leur abri les unes après les autres, tournoyant un moment aux abords avant d'y pénétrer.
- Les facteurs de mortalité : trafic routier, éoliennes, parasites, chats, parfois la fouine et l'homme...
- Pas de pullulation à craindre, elles n'ont qu'un seul petit par an !
- Strictement protégées en Région wallonne !



Statut des mammifères en Wallonie

ESPÈCE PARTIELLEMENT PROTÉGÉE.

Ceci implique qu'il est interdit :

1. de capturer et de mettre à mort intentionnellement des spécimens de ces espèces dans la nature ;
2. de perturber intentionnellement ces espèces, notamment durant la période de reproduction, de dépendance, d'hibernation et de migration ;

La détention, l'achat, l'échange, la vente ou la mise en vente de ces espèces sont également interdits, ainsi que la perturbation ou la destruction des sites de reproduction.

ESPÈCE STRICTEMENT PROTÉGÉE

Ceci implique qu'il est interdit :

1. de capturer et de mettre à mort intentionnellement des spécimens de ces espèces dans la nature ;
2. de perturber intentionnellement ces espèces, notamment durant la période de reproduction, de dépendance, d'hibernation et de migration ;
3. de détériorer ou de détruire les sites de reproduction, les aires de repos ou tout habitat naturel où vivent ces espèces à un des stades de leur cycle biologique ;
4. de naturaliser, de collectionner ou de vendre les spécimens qui seraient trouvés blessés, malades ou morts ;
5. de détenir, transporter, échanger, vendre ou acheter, offrir aux fins de vente ou d'échange, céder à titre gratuit les spécimens de ces espèces prélevés dans la nature, y compris les animaux naturalisés, à l'exception de ceux qui auraient été prélevés légalement avant la date d'entrée en vigueur de la présente disposition (loi de la conservation de la Nature du 12 juillet 1973) ainsi qu'à l'exception de celles de ces opérations qui sont constitutives d'une importation, d'une exportation ou d'un transit d'espèces animales non indigènes et de leurs dépouilles ;
6. d'exposer dans des lieux publics les spécimens.

